

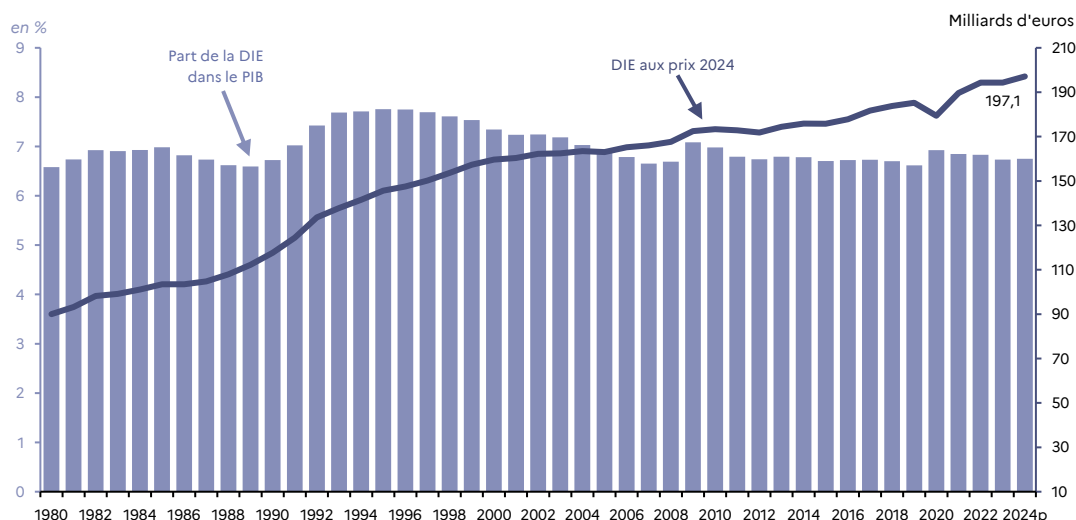
10. BUDGETS, COÛTS ET FINANCEMENTS

La **dépense intérieure d'éducation** (DIE) est évaluée à titre provisoire à 197,1 milliards d'euros en 2024 (1). Elle a plus que doublé depuis 1980 en prix constants, avec un taux de croissance annuel moyen de 1,8 %, taux globalement identique à celui du **produit intérieur brut** (PIB).

Sur longue période, la part de la DIE dans le PIB se situe en moyenne autour de 7,0 % (2). Elle atteint un maximum de 7,8 % au milieu des années 1990 puis fléchit avant de connaître un rebond lors de la crise de 2009, sous l'effet d'une poursuite de la hausse de la DIE conjuguée au recul du PIB. Entre 2011 et 2019, elle se stabilise autour de 6,7 %. Elle augmente à 6,9 % en 2020 car la crise sanitaire a suscité une baisse plus importante du PIB que de la DIE. En 2024, le poids des dépenses d'éducation dans le PIB s'établit à 6,8 %.

La hausse de la DIE depuis 1980 concerne tous les niveaux d'enseignement (3). Cependant, la structure de la DIE par niveau présente des évolutions notables liées à la politique éducative et à la démographie (4). Ainsi, la part consacrée à l'enseignement du premier degré décroît de 1980 au début des années 1990, passant de 29 % à 27 %. Elle augmente ensuite tendanciellement avec la hausse des naissances des années 1995 à 2010 et la priorité accordée au premier degré depuis 2017. Elle atteint ainsi 30 % en 2024. À l'inverse, la part du second degré est orientée à la baisse depuis le début des années 2000, pour atteindre 37 % en 2024. La part de la DIE consacrée à l'enseignement supérieur augmente, quant à elle, de façon quasi continue, passant de 15 % en 1980 à 23 % en 2024, en lien avec l'augmentation du taux d'accès aux études supérieures.

1 Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) aux prix 2024 et de sa part dans le PIB



► Champ : France.

Lecture : en 2024, la DIE s'élève à 197,1 milliards d'euros (courbe et échelle de droite), ce qui représente 6,8 % du PIB (bâtons et échelle de gauche). Pour passer des prix courants, observés à une date donnée, aux prix constants, corrigés de la variation des prix, le déflateur utilisé est le prix du PIB (+ 2,1 % en 2024). Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants).

RERS 2026, DEPP

Précisions

Évaluation aux prix de 2024 - Estimation utilisée afin de corriger l'effet de la hausse des prix, permettant ainsi de suivre l'évolution « en volume » des dépenses d'éducation. Le déflateur utilisé est le prix du PIB (+ 2,1 % en 2024). Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants).

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 25.52 ; 24.45.
- Séries chronologiques en ligne : voir rubrique « Les coûts et les financements ».
- Les dossiers de la DEPP, 2016, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n° 206.

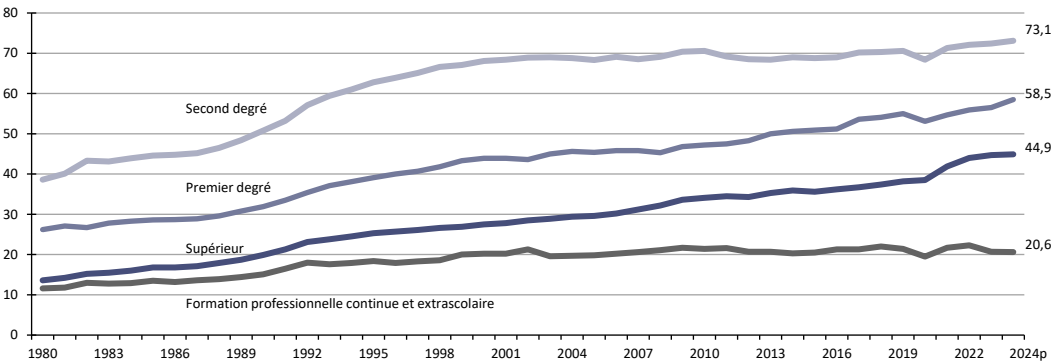
2 Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) et de sa part dans le PIB

	1980	1990	2000	2005	2010	2015	2020	2023	2024p
DIE (millions d'euros, prix courants)	29 446	70 181	108 202	121 231	139 337	147 615	160 540	190 322	197 099
DIE (millions d'euros, prix 2024)	90 005	117 679	159 673	163 049	173 342	175 794	179 429	194 295	197 099
% du PIB	6,6	6,7	7,3	6,9	7,0	6,7	6,9	6,7	6,8

RERS 2026, DEPP

► **Champ : France.**
Lecture : en 2024, en prix constants, la DIE s'élève à 197,1 milliards d'euros, après 194,3 milliards en 2023. Pour passer des prix courants, observés à une date donnée, aux prix constants, corrigés de la variation des prix, le déflateur utilisé est le prix du PIB (+ 2,1 % en 2024). Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants).

3 Évolution de la dépense d'éducation par niveau d'enseignement (en milliards d'euros - prix 2024)



RERS 2026, DEPP

► **Champ : France.**
Lecture : en 2024, en prix constants, la DIE pour le premier degré s'élève à 58,5 milliards d'euros après 56,5 milliards en 2023. Pour passer des prix courants, observés à une date donnée, aux prix constants, corrigés de la variation des prix, le déflateur utilisé est le prix du PIB (+ 2,1 % en 2024). Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants).

4 Structure de la dépense intérieure d'éducation par niveau d'enseignement (en %)

Niveaux d'enseignement	1980	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2020	2023	2024p
Premier degré	29,2	27,1	26,9	27,5	27,8	27,2	28,9	29,6	29,1	29,7
Second degré	42,9	43,2	43,1	42,6	41,9	40,7	39,1	38,1	37,3	37,1
Supérieur	15,1	16,9	17,4	17,2	18,2	19,7	20,3	21,5	23,0	22,8
Formation professionnelle continue et extrascolaire	12,9	12,8	12,6	12,7	12,2	12,4	11,7	10,8	10,7	10,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

RERS 2026, DEPP

► **Champ : France.**
Lecture : en 2024, 29,7 % de la DIE est dédiée au premier degré, 37,1 % au second degré, 22,8 % à l'enseignement supérieur et 10,4 % à la formation professionnelle continue et extrascolaire.

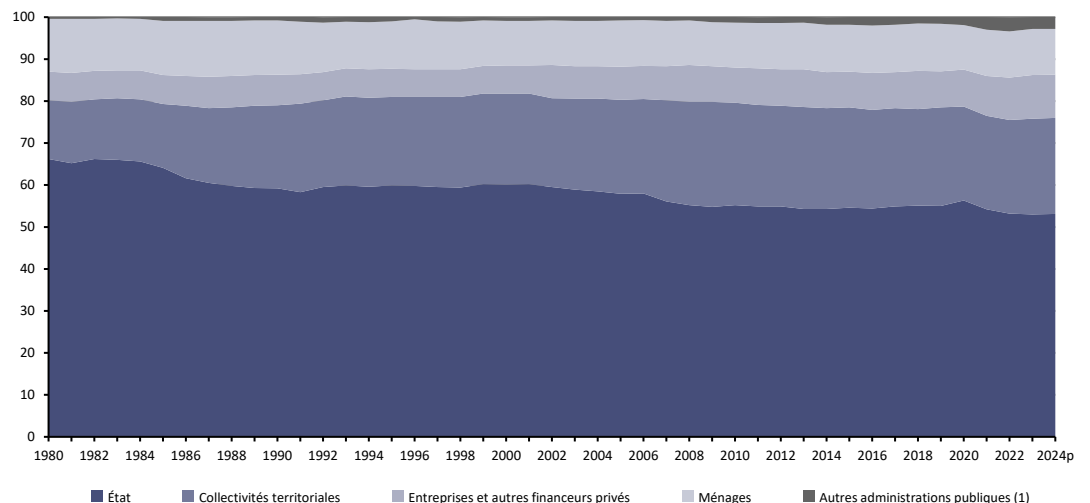
En assurant 53 % du financement final en 2024, l'État est le premier financeur de la **dépense intérieure d'éducation** (DIE) (1) (2). La part des collectivités territoriales dans la DIE (23 %) s'est fortement accrue depuis 1982 sous l'effet des lois de décentralisation successives. Les autres financeurs sont les ménages (11 % via notamment leurs dépenses pour les cantines et internats, les fournitures scolaires ou les frais d'inscription), les entreprises et autres financeurs privés (10 %, essentiellement par le biais de la taxe d'apprentissage ou de leurs dépenses pour financer la formation professionnelle continue) et les **autres administrations publiques** (3 %).

En financement initial, avant transfert des bourses vers les ménages et de diverses subventions vers les collectivités territoriales, la part de l'État dans la DIE est encore plus importante qu'en financement final

(55 %) (3). Celle des autres administrations publiques est également renforcée (4 %), en lien avec l'allocation de rentrée scolaire versée aux familles par les caisses d'allocations familiales. Inversement, la part des ménages est plus faible (8 %).

La DIE est principalement consacrée aux activités d'enseignement (169,7 milliards d'euros en 2024, soit 86 % du total) (4). Les dépenses d'hébergement et de restauration représentent 7 % de la DIE. Les autres dépenses notables concernent l'administration générale, les achats de fournitures et de manuels scolaires ainsi que les transports scolaires.

1 Évolution de la structure de la dépense intérieure d'éducation par financeur final (en %)



► Champ : France.

1. Voir « Précisions ».

Lecture : le premier financeur de l'éducation est l'État, qui assure 53,1 % du financement final de la DIE en 2024.

RERS 2026, DEPP

Précisions

Autres administrations publiques – Sont regroupés sous cette appellation divers organismes intervenant dans le financement de l'éducation, par exemple la Caisse nationale des allocations familiales (pour le versement de l'allocation de rentrée scolaire).

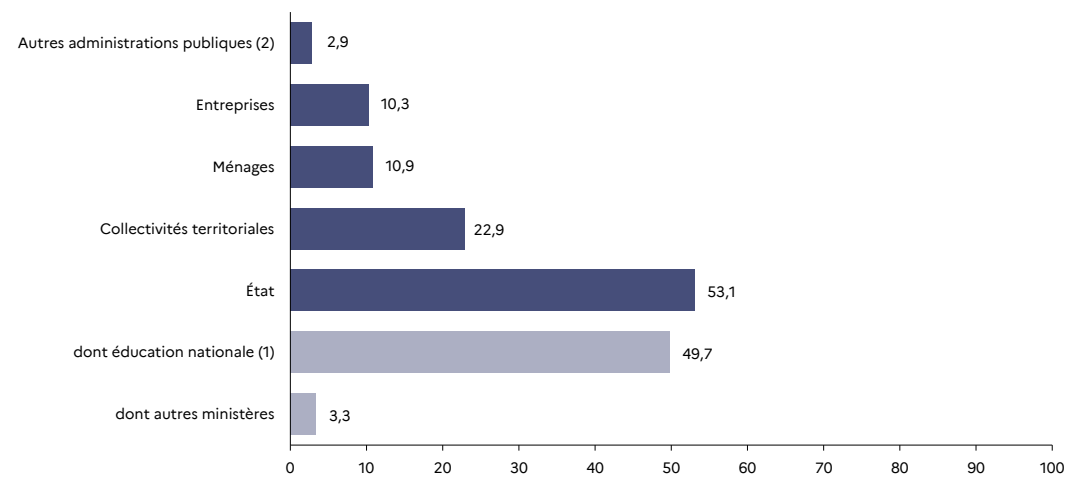
Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 25.52 ; 24.45.
- Séries chronologiques en ligne : voir rubrique « Les coûts et les financements ».
- Les dossiers de la DEPP, 2016, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n° 206.

Source

DEPP, Compte de l'éducation.

2 Structure de la dépense intérieure d'éducation par financeur final en 2024 (en %)



► Champ : France.
1. L'éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.
2. Voir « Précisions ».
Lecture : le premier financeur de l'éducation est l'État, qui assure 53,1 % du financement final de la DIE en 2024.

3 Structure de la dépense intérieure d'éducation par financeur final et initial en 2024 (en %)

Source de financement	Part dans le financement initial	Part dans le financement final
Total État	55,2	53,1
Éducation nationale (1)	51,6	49,7
Autres ministères (2)	3,6	3,3
Collectivités territoriales	23,0	22,9
Autres administrations publiques (3)	3,8	2,9
Ménages	7,7	10,9
Entreprises et autres financeurs privés	10,3	10,3
Total de la dépense intérieure d'éducation	100,0	100,0

► Champ : France.
1. L'éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.
2. Y compris le reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers), pour 428,9 millions d'euros en 2024 en financement final.
3. Voir encadré « Précisions ».
Lecture : en 2024, l'État assure 55,2 % du financement initial de la DIE. En financement final (après transfert des bourses aux ménages en particulier), sa contribution est de 53,1 %.

4 Le financement des activités d'éducation en 2024 (dépenses totales des financeurs finals - en millions d'euros)

		État			Collectivités territoriales	Autres administrations publiques (3)	Ménages	Entreprises et autres fin. privés	Total général
		Total État	Éducation nationale (1)	Autres ministères (2)					
Enseignement de type scolaire	Premier degré	30 382	30 220	161	16 684	9	1 119	1	48 195
	Second degré	43 541	41 959	1 582	12 120	129	1 940	3 208	60 938
	Enseignement supérieur (4)	20 999	18 456	2 542	2 926	1 707	4 997	9 444	40 072
Enseignement de type extrascolaire (5)		2 048	481	1 567	4 606	3 808	2 820	7 245	20 527
Sous-total dépense intérieure d'enseignement		96 969	91 117	5 853	36 336	5 653	10 876	19 897	169 731
Activités annexes	Hébergement, restauration	2 443	2 163	280	5 929	12	5 719	240	14 342
	Médecine scolaire	905	905		18				923
	Orientation	322	322	0	16	4		4	346
	Administration générale	3 979	3 547	432	122	2	11	185	4 299
Achats de biens et services liés	Transports scolaires				2 485		653		3 137
	Fournitures et livres scolaires				186		3 172		3 357
	Habillement, leçons particulières						964		964
Ensemble de la dépense intérieure d'éducation		104 618	98 054	6 564	45 091	5 671	21 394	20 325	197 099

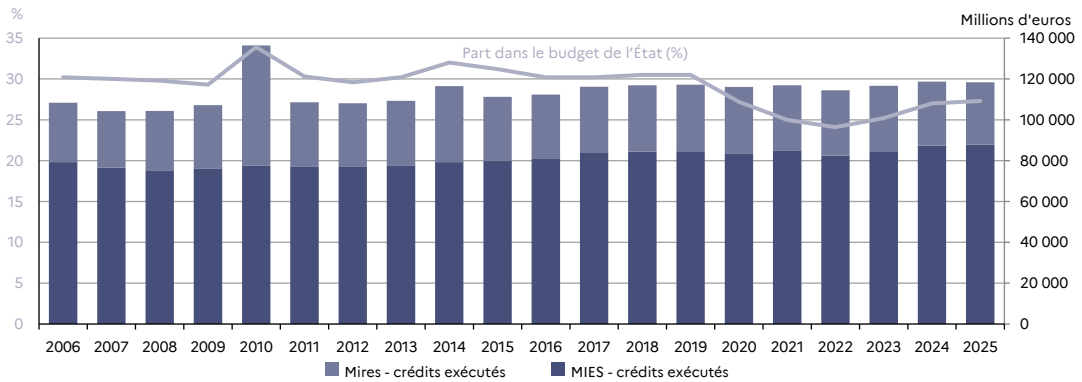
► Champ : France
1. L'éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.
2. Y compris le reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers), pour 428,9 millions d'euros en 2024 en financement final.
3. Voir encadré « Précisions ».
4. Y compris la recherche universitaire.
5. Formation professionnelle continue et autres stages, formations dispensées dans les conservatoires municipaux, etc.
Lecture : en financement final, la contribution de l'État à la DIE s'élève à 104 618 millions en 2024, dont 30 382 millions sont consacrés aux activités d'enseignement dans le premier degré.
Note : pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

Le budget du ministère chargé de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est présenté dans deux missions interministérielles : « Enseignement scolaire (MIES) » et « Recherche et enseignement supérieur (Mires) » (1). Les crédits votés en loi de finances pour 2026 au titre de ces deux missions s'élèvent à 119,4 milliards d'euros, soit 26,4 % du budget de l'État (2).

En 2026, 89,6 milliards d'euros sont prévus pour la MIES, en hausse de 2,1 % en prix courants par rapport aux crédits exécutés en 2025 (soit + 1,8 milliard). Cette augmentation est portée par les programmes consacrés aux enseignements scolaires publics des premier et second degrés (140 et 141) qui absorbent les trois quarts des crédits de la mission (3) et sont essentiellement alloués à des dépenses de personnel.

Au sein de la Mires, les crédits du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » s'élèvent à 15,7 milliards d'euros pour 2026, soit une hausse de 2,7 % en prix courants par rapport à 2025 (+ 0,4 milliard). Cette augmentation est principalement consacrée à la recherche universitaire. Les crédits du programme 231 « Vie étudiante », incluant les aides directes aux étudiants et notamment les bourses sur critères sociaux, augmentent légèrement en prix courants à 3,3 milliards d'euros. Par ailleurs, la Mires comprend d'autres programmes concernant principalement la recherche non universitaire. Les crédits votés en 2026 pour ces « autres programmes » reculent de 10,9 % en prix courants (- 1,3 milliard) pour se situer à 10,4 milliards d'euros.

1 Évolution du budget de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur dans le budget de l'État (en millions d'euros aux prix 2025)



► Champ : France + COM.
Lecture : en 2025, les crédits exécutés de la MIES et la Mires s'élèvent à 118,4 millions d'euros (bâtons avec échelle de droite) ce qui représente 27,3 % du budget de l'État (courbe avec échelle de gauche).
Note : les augmentations de 2010 et 2014 sont liées à l'introduction de programmes non reconduits les années suivantes.

RERS 2026, DEPP

Précisions

Champ – La totalité de la MIES et la Mires est prise en compte. Le champ ne correspond donc pas au champ des données figurant dans les fiches 10.01, 10.02, 10.04 et 10.05 qui excluent la recherche non universitaire.

Évaluation aux prix de 2025 – Estimation utilisée afin de corriger l'effet de la hausse des prix, permettant ainsi de suivre l'évolution « en volume » des crédits. Le déflateur utilisé est le prix du PIB.

Prix courants/prix constants – voir « Glossaire ».

Source
Loi de finances initiale (LFI) 2026 - missions interministérielles « Enseignement scolaire » et « Recherche et enseignement supérieur ».
DEPP, rapports annuels de performance et situation mensuelle du budget de l'État (ministère en charge de l'économie et des finances), prix du produit intérieur brut (Insee, comptes nationaux).

2 Évolution des missions interministérielles « Enseignement scolaire » et « Recherche et enseignement supérieur » de 2023 à 2026 (en millions d'euros aux prix courants)

Missions interministérielles (1)	Crédits exécutés (2) en			Crédits votés en LFI pour 2026 (3)	Évolution 2025/2026 (%)
	2023	2024	2025		
Mission interministérielle « Enseignement scolaire » (MIES)	82 028	86 397	87 789	89 621	2,1
Mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » (Mires)	31 071	30 986	30 587	29 803	-2,6
Ensemble	113 099	117 384	118 375	119 424	0,9
Part dans le budget de l'État (%) (4)	25,2	27,0	27,3	26,4	
Part dans le PIB (%) (5)	4,0	4,0	4,0	n.d	

RERS 2026, DEPP

- Champ : France + COM.
1. Mission : ensemble de programmes dépendant d'un ou plusieurs ministères, concourant à une politique publique définie.
 2. Crédits ayant fait l'objet d'une dépense effective.
 3. Crédits ouverts après leur approbation par le parlement en loi de finances initiale (LFI).
 4. Budget de l'État : ensemble des budgets civils et du budget du ministère chargé des armées.
 5. Voir « Glossaire » à « Produit intérieur brut (PIB) ».

Lecture : les crédits votés en loi de finances initiale pour 2026 s'élèvent à 89 621 millions d'euros pour la MIES.

3 Évolution des missions interministérielles « Enseignement scolaire » et « Recherche et enseignement supérieur » de 2023 à 2026 (en millions d'euros aux prix courants)

Mission interministérielle « Enseignement scolaire » (MIES) (1)	Crédits exécutés (2) en			Crédits votés en LFI pour 2026 (3)		Évolution (%) 2025/2026
	2023	2024	2025	Montant	%	
Programmes (4)						
Programme 140 - Enseignement scolaire public du premier degré	25 456	26 686	27 359	27 912	31,1	2,0
Programme 141 - Enseignement scolaire public du second degré	36 343	38 247	38 974	40 002	44,6	2,6
Programme 230 - Vie de l'élève	7 468	7 934	7 949	8 061	9,0	1,4
Programme 139 - Enseignement privé du premier et du second degré	8 425	8 939	8 812	8 871	9,9	0,7
Programme 214 - Soutien de la politique de l'éducation nationale	2 784	2 910	2 964	3 046	3,4	2,8
Sous-total MEN	80 476	84 716	86 058	87 891	98,1	2,1
Programme 143 : Enseignement technique agricole	1 552	1 682	1 731	1 730	1,9	-0,1
Total mission « Enseignement scolaire »	82 028	86 397	87 789	89 621	100,0	2,1

Mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » (Mires) (1)	Crédits exécutés (2) en			Crédits votés en LFI pour 2026 (3)		Évolution (%) 2025/2026
	2023	2024	2025	Montant	%	
Programmes (4)						
Programme 150 - Formations supérieures et recherche universitaire	15 019	15 108	15 314	15 724	52,8	2,7
Formation initiale et continue du baccalauréat au doctorat (actions 1 à 3)	7 142	7 298	7 513	7 477	25,1	-0,5
Établissements d'enseignement privés (action 4)	93	93	91	95	0,3	3,9
Bibliothèques et documentation (action 5)	490	491	492	501	1,7	1,7
Diffusion des savoirs et musées (action 13)	141	143	143	144	0,5	0,9
Immobilier (action 14)	1 242	1 227	1 169	1 214	4,1	3,9
Pilotage et support du programme (action 15)	1 838	1 759	1 751	1 876	6,3	7,1
Recherche universitaire (action 17)	4 074	4 097	4 154	4 417	14,8	6,3
Programme 231 - Vie étudiante	3 082	3 254	3 206	3 275	11,0	2,2
Aides directes (action 1)	2 427	2 590	2 519	2 505	8,4	-0,6
Aides indirectes (action 2)	462	465	478	557	1,9	16,6
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives (action 3)	83	89	93	94	0,3	1,2
Pilotage et animation du programme (action 4)	110	111	116	119	0,4	2,8
Programme 142 - Enseignement supérieur et recherche agricoles	407	421	414	427	1,4	3,0
Autres programmes : 172, 190 à 193	12 563	12 203	11 652	10 377	34,8	-10,9
Total mission « Recherche et enseignement supérieur »	31 071	30 986	30 587	29 803	100,0	-2,6

RERS 2026, DEPP

- Champ : France + COM.
1. Mission : ensemble de programmes dépendant d'un ou plusieurs ministères, concourant à une politique publique définie.
 2. Crédits ayant fait l'objet d'une dépense effective.
 3. Crédits ouverts après leur approbation par le parlement en loi de finances initiale (LFI).
 4. Programme : regroupement de crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.
- Lecture** : les crédits votés en loi de finances initiale pour 2026 s'élèvent à 27 912 millions d'euros pour le programme 140, consacré à l'enseignement scolaire public du premier degré.

Les **producteurs d'éducation** (écoles, collèges, lycées, universités, etc.) exercent une activité d'enseignement ou une activité annexe (hébergement, restauration, etc.). Ils utilisent les ressources mises à leur disposition par les financeurs publics et privés (189,6 milliards d'euros en 2024) (1). Ce montant finance, en 2024, pour 74 % les établissements publics, pour 13 % les **établissements privés subventionnés**, pour 9 % les **établissements privés non subventionnés** et pour 3 % les **services administratifs et organismes publics**. Cette répartition est relativement stable.

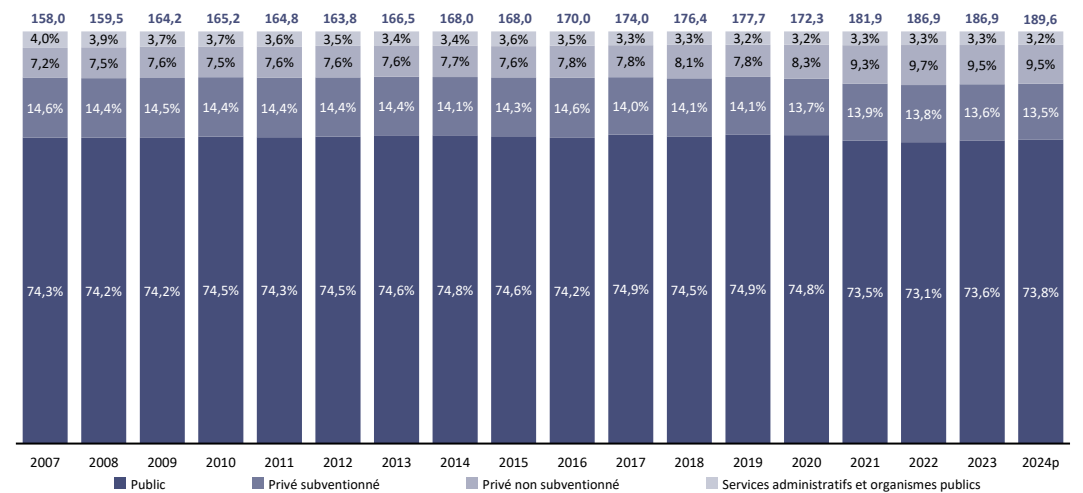
En 2024, les écoles maternelles et élémentaires du secteur public bénéficient d'un financement de 50,8 milliards d'euros (2). La participation des collectivités territoriales est importante (41 %), mais reste inférieure à celle de l'État (56 %) (3).

Les collèges et lycées publics reçoivent 57,7 milliards d'euros, dont 73 % proviennent de l'État et correspondent en grande partie aux rémunérations des enseignants. La part des collectivités territoriales s'élève à 22 %. Les collèges et lycées privés subventionnés sont financés pour 66 % par l'État (qui assure la rémunération des enseignants et verse le forfait d'externat) et pour 25 % par les familles et les autres acteurs privés.

Les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur publics sont financés aux trois quarts par l'État. Au contraire, les établissements d'enseignement supérieur privés subventionnés sont surtout financés par les ménages et les autres acteurs privés.

Les dépenses des producteurs d'éducation sont principalement consacrées aux rémunérations (72 %), devant le fonctionnement courant et l'investissement (4).

1 Évolution du financement par producteur d'éducation (en % et en milliards d'euros - prix 2024)



► Champ : France.
Lecture : en 2024, 73,8 % des moyens mis à disposition des producteurs d'éducation sont destinés aux écoles et établissements du secteur public. Tous secteurs confondus, ces moyens s'élèvent à 189,6 milliards d'euros en 2024, après 186,9 milliards en 2023 en prix constants. Pour passer des prix courants, observés à une date donnée, aux prix constants, corrigés de la variation des prix, le déflateur utilisé est le prix du PIB (+2,1 % en 2024). Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants).

RERS 2026, DEPP

Précisions

Services administratifs et organismes publics – Ce producteur n'assure pas d'enseignement mais des activités d'organisation (administration centrale, services déconcentrés ou décentralisés), d'orientation et de recherche, ainsi que d'hébergement et de restauration avec le Nous.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 25.52 ; 24.45.
- Séries chronologiques en ligne : voir rubrique « Les coûts et les financements ».
- Les dossiers de la DEPP, 2016, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n° 206.

2 Financement des producteurs d'éducation en 2024 - Dépenses totales des financeurs finals (en millions d'euros)

Unités de production	État			Collectivités territoriales	Autres administrations publiques (3)	Ménages	Entreprises et autres financeurs privés	Total
	Éducation nationale (1)	Autres ministères (2)	Total État					
Producteurs d'enseignement	93 611	6 065	99 676	42 248	5 665	15 794	20 105	183 488
Établissements publics d'enseignement	84 554	4 468	89 022	37 989	2 069	4 907	5 943	139 931
Écoles maternelles et élémentaires (y compris primaires)	28 137	147	28 284	20 608	9	1 906		50 807
Collèges et lycées	40 948	1 104	42 052	12 715	97	2 159	682	57 705
Centres de formation d'apprentis	4	155	159	118	62	18	2 706	3 063
Universités	12 910	442	13 352	663	1 140	465	1 696	17 315
Autres établissements d'enseignement supérieur	2 046	1 763	3 810	1 246	368	255	651	6 330
Centres de formation artistique				1 936				1 936
Centres d'enseignement spécial	286	234	519	15	0	8	3	545
Organismes d'enseignement à distance	104	3	107			51	6	164
Organismes de formation extrascolaire (4)	120	621	741	689	392	46	198	2 067
Établissements privés subventionnés	9 056	1 143	10 200	3 312	1 695	5 386	4 996	25 589
Écoles maternelles et élémentaires (y compris primaires)	2 314	0	2 314	1 142		958		4 414
Collèges et lycées	6 489	570	7 059	1 031	0	2 499	171	10 760
Centres de formation d'apprentis	0	94	94	87	48	30	1 754	2 014
Établissements d'enseignement supérieur	93	85	178	235	11	1 449	1 018	2 891
Organismes de formation extrascolaire (4)	160	393	553	817	1 636	450	2 053	5 510
Établissements privés non subventionnés		454	454	947	1 900	5 500	9 166	17 967
Écoles maternelles et élémentaires (y compris primaires)						342		342
Établissements du second degré						177	5	182
Centres de formation d'apprentis		51	51	177	100	34	4 259	4 620
Écoles supérieures					98	2 701	611	3 410
Organismes de formation extrascolaire (4)		404	404	769	1 703	2 247	4 292	9 414
Services administratifs et organismes publics	4 443	499	4 942	172	6	813	220	6 153
Total	98 054	6 564	104 618	42 421	5 671	16 607	20 325	189 641

► Champ : France.

1. L'éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

2. Y compris le reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers), pour 428,9 millions d'euros en 2024.

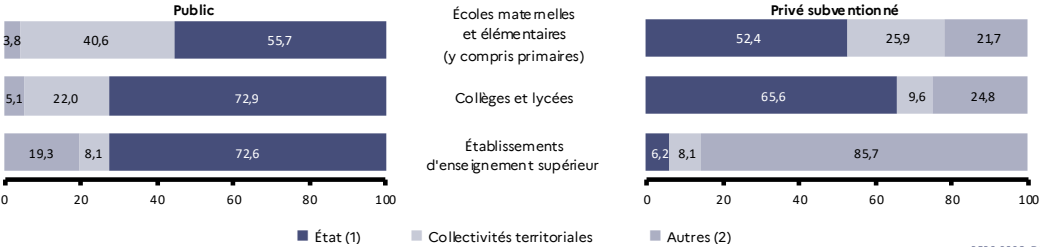
3. Voir encadré « Précisions » de la fiche 10.02.

4. Y compris la formation professionnelle continue.

Lecture : en 2024, les écoles maternelles et élémentaires (y compris primaires) du secteur public bénéficient d'un financement de 50,8 milliards d'euros.

RERS 2026, DEPP

3 Répartition du financement des établissements d'enseignement publics et privés subventionnés selon l'origine en 2024 (en %)



► Champ : France.

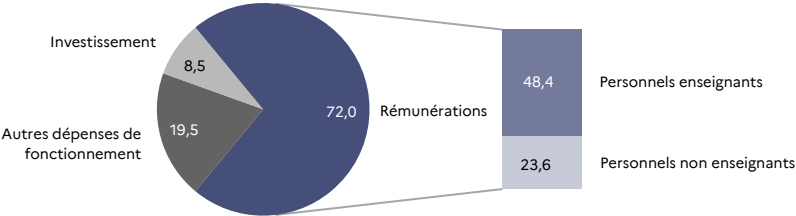
1. État = MEN-MESRE + autres ministères + reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers)

2. Autres = autres administrations publiques + entreprises et autres financeurs privés + ménages.

Lecture : en 2024, 55,7 % du financement des écoles maternelles et élémentaires (y compris primaires) du secteur public provient de l'État.

RERS 2026, DEPP

4 Répartition des dépenses des producteurs d'éducation par opération en 2024 (en %)



► Champ : France.

Lecture : en 2024, 72,0 % des dépenses des producteurs d'éducation sont consacrées aux rémunérations des personnels (48,4 % pour les enseignants et 23,6 % pour les non-enseignants).

RERS 2026, DEPP

Tous niveaux confondus, la **dépense moyenne par élève ou étudiant** s'accroît de 1,6 % par an en prix constants depuis 1980 (1). Elle atteint 10 920 euros en 2024 et augmente avec le degré de formation (2).

Dans le premier degré, la dépense moyenne par élève est évaluée à 9 080 euros en 2024. Elle varie de 8 990 euros dans le préélémentaire à 9 130 euros dans l'élémentaire (3). La dépense des communes est cependant supérieure en moyenne par élève de préélémentaire que d'élémentaire du fait de la présence des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem).

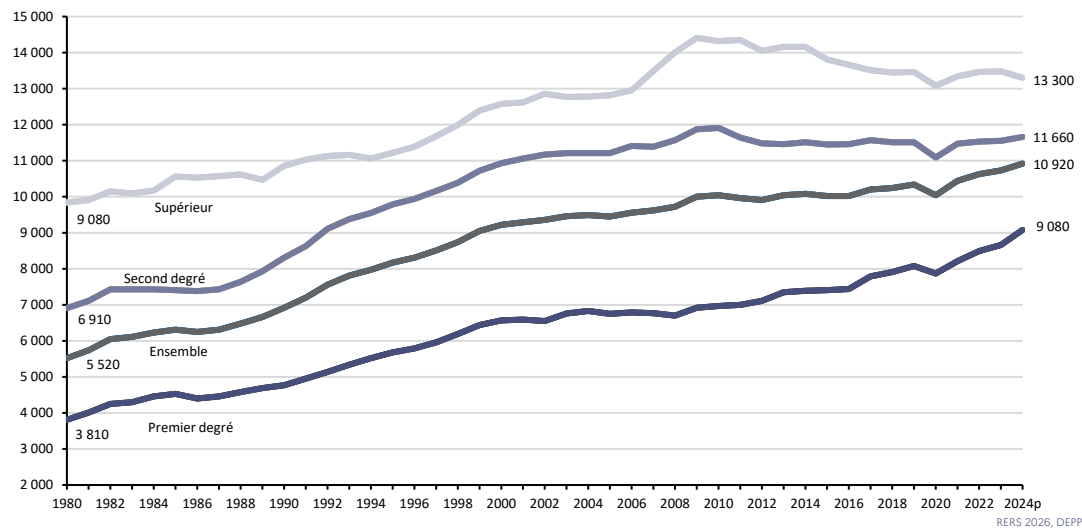
Dans le second degré, la dépense moyenne s'élève à 11 660 euros par élève ou apprenti en 2024. Le coût par collégien est inférieur au coût par lycéen en enseignement général et technologique, et surtout à celui par lycéen en enseignement professionnel. Cela est principalement dû aux écarts de statut et de

rémunération des enseignants entre les collèges et les lycées. Les lycéens en enseignement professionnel sont aussi moins nombreux par classe et les dépenses de fonctionnement et d'investissement dans cette filière sont plus importantes.

Dans le supérieur, où la dépense moyenne est de 13 300 euros par étudiant en 2024 (y compris apprentissage), les écarts de coûts entre les formations universitaires et les filières CPGE ou STS dépendent en grande partie des différents taux d'encadrement. Par rapport à l'enseignement secondaire, les enseignants en CPGE ou STS sont souvent agrégés, corps conjuguant une rémunération plus élevée et une obligation de service plus faible.

Tous niveaux confondus, 85 % de la dépense par élève ou étudiant est consacrée à l'enseignement (4).

1 Évolution des dépenses moyennes par élève et par étudiant (en euros - prix 2024)



► Champ : France, public + privé.
Lecture : en 2024, tous niveaux confondus (y compris apprentissage), la dépense moyenne par élève ou étudiant s'élève à 10 920 euros après 10 730 euros en 2023 en prix constants. Pour passer des prix courants, observés à une date donnée, aux prix constants, corrigés de la variation des prix, le déflateur utilisé est le prix du PIB (+ 2,1 % en 2024). Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants).

Précisions

Évaluation aux prix de 2024 - Estimation utilisée afin de corriger l'effet de la hausse des prix, permettant ainsi de suivre l'évolution « en volume » des dépenses d'éducation. Le déflateur utilisé est le prix du PIB (+ 2,1 % en 2024). Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants).

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 25.52 ; 24.45.
- Les séries chronologiques en ligne : voir rubrique « Les coûts et les financements ».
- Les dossiers de la DEPP, 2016, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n° 206.

2 Évolution des dépenses moyennes par élève et par étudiant (en euros - prix 2024)

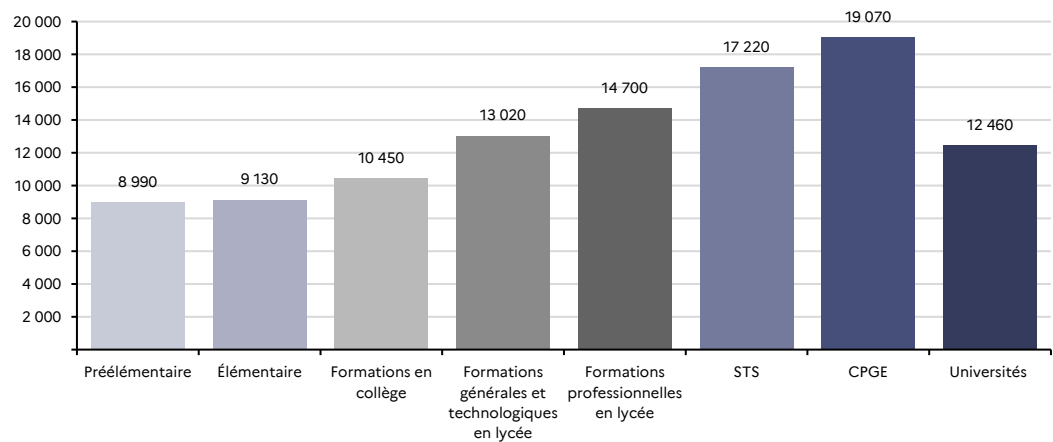
Niveaux	1980	1990	2000	2005	2010	2015	2020	2023	2024p
Premier degré (1)	3 810	4 770	6 570	6 750	6 970	7 410	7 870	8 660	9 080
Préélémentaire	n.d.	4 220	6 380	6 510	6 900	7 610	7 960	8 700	8 990
Élémentaire	n.d.	5 050	6 630	6 910	7 020	7 290	7 810	8 640	9 130
Second degré (2)	6 910	8 310	10 930	11 210	11 910	11 450	11 090	11 550	11 660
Formations en collège	n.d.	7 240	9 450	9 960	10 250	10 050	9 760	10 270	10 450
Formations générales et technologiques en lycée	n.d.	9 390	12 830	12 670	14 150	13 080	12 470	12 910	13 020
Formations professionnelles en lycée	n.d.	11 440	14 380	14 150	15 040	14 600	14 150	14 720	14 700
Sous-total premier et second degrés (1) (2)	5 190	6 460	8 670	8 870	9 270	9 290	9 400	10 080	10 350
Supérieur (3)	9 840	10 860	12 580	12 820	14 320	13 810	13 080	13 480	13 300
STS	n.d.	n.d.	16 760	17 410	17 310	16 200	15 830	17 050	17 220
CPGE	n.d.	n.d.	18 770	19 270	19 030	17 950	17 680	18 940	19 070
Universités (4)	n.d.	n.d.	10 490	10 560	12 870	12 420	11 540	12 660	12 460
Tous niveaux	5 520	6 920	9 220	9 450	10 040	10 020	10 040	10 730	10 920

RERS 2026, DEPP

- Champ : France, public + privé.
1. Y compris l'enseignement spécial (ERPD).
2. Y compris l'enseignement spécial (EREA, centres d'enseignement adaptés Santé et Justice) et l'apprentissage.
3. Y compris les étudiants des autres écoles du supérieur publiques ou privées (écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, etc.) et les apprentis.
4. Y compris les étudiants des instituts ou écoles internes aux universités.

Lecture : en 2024, tous niveaux confondus (y compris apprentissage), la dépense moyenne par élève ou étudiant s'élève à 10 920 euros, après 10 730 euros en 2023 en prix constants. Pour passer des prix courants, observés à une date donnée, aux prix constants, corrigés de la variation des prix, le déflateur utilisé est le prix du PIB (+ 2,1 % en 2024). Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants).

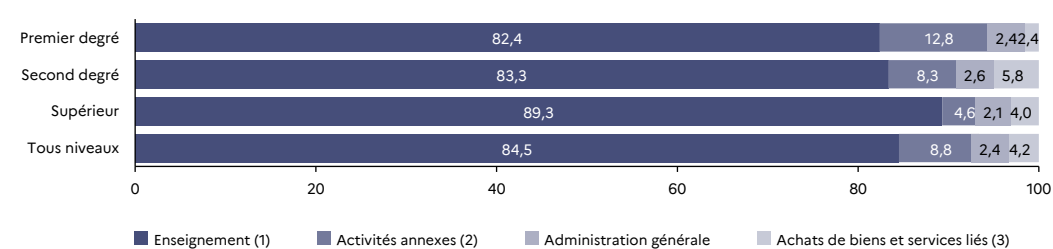
3 Les dépenses moyennes par élève et par étudiant (en euros - prix 2024)



RERS 2026, DEPP

- Champ : France, public + privé.
- Lecture :** en 2024, la dépense moyenne par élève du préélémentaire est de 8 990 euros.

4 Structure de la dépense par élève ou étudiant selon l'activité en 2024 (en %)



RERS 2026, DEPP

- Champ : France, public + privé.
1. Y compris la recherche universitaire.
2. Hébergement, restauration, médecine scolaire, orientation.
3. Transports scolaires, livres et fournitures, leçons particulières, habillements demandés par les institutions scolaires.
- Lecture :** dans le premier degré, 82,4 % de la dépense par élève est consacrée à l'activité d'enseignement.

Différentes aides financières permettent d'aider les familles à améliorer les conditions de scolarisation de leurs enfants : **bourses nationales, fonds sociaux pour les collégiens et les lycéens, allocation de rentrée scolaire (ARS)**. Le montant total de l'aide directe versée par le ministère chargé de l'éducation nationale s'élève à 874,6 millions d'euros au titre des bourses pour l'année scolaire 2025-2026 et 27,5 millions d'euros au titre des fonds sociaux en 2025 (3).

En 2025-2026, en France, 1 468 200 élèves du second degré (26 %) bénéficient d'une bourse nationale (2). En lien avec les difficultés sociales des élèves accueillis, plus marquées dans les établissements publics que privés, la proportion d'élèves boursiers nationaux est plus élevée dans les établissements publics que dans les établissements privés : 30 % contre 10 %.

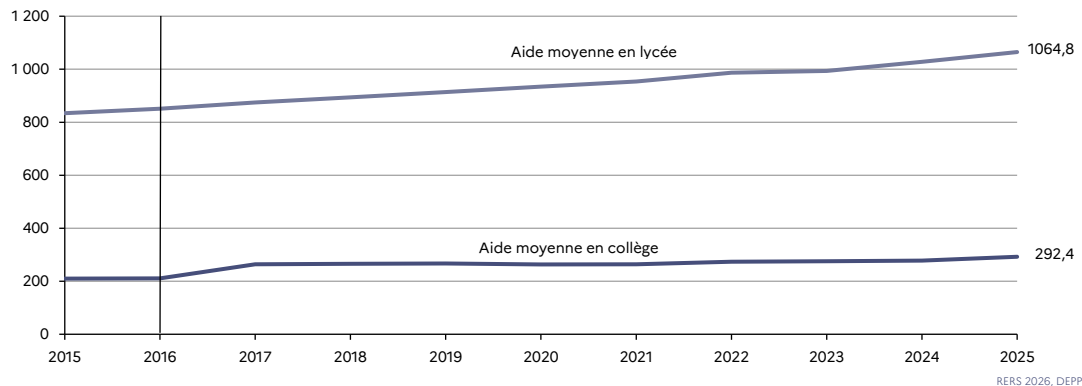
Le taux d'élèves boursiers de collège est de 27 % (+ 0,5 point par rapport à l'année précédente). Le taux d'élèves boursiers de lycée est de 25 % (en incluant les formations de niveau collège au lycée). Ce taux est en

légère baisse (- 0,1 point), bien que le nombre d'élèves boursiers de lycée augmente par rapport à l'année scolaire précédente. Le taux d'élèves boursiers de l'enseignement professionnel demeure supérieur à celui des boursiers des enseignements général et technologique (respectivement 37 %, 18 % et 27 %). Globalement, la part des élèves boursiers du second degré augmente légèrement : + 0,3 point entre les rentrées scolaires 2024 et 2025.

Les bourses nationales de collège bénéficient à 891 600 élèves et les bourses nationales de lycée à 576 500 élèves.

L'aide moyenne octroyée aux lycéens boursiers connaît une progression constante depuis la rénovation des bourses de lycée en 2016 (1). Les caisses d'allocations familiales versent aux familles, sous condition de ressources, une allocation de rentrée scolaire pour les enfants scolarisés de 6 à 18 ans (4). Ce montant est modulé selon l'âge de l'enfant. La dépense totale au titre de cette allocation, tous régimes confondus, est de 2,208 milliards d'euros en 2025.

1 Montants annuels de l'aide moyenne aux élèves boursiers (en euros courants)



► Champ : France + Saint-Pierre-et-Miquelon, public + privé.
Lecture : au titre de l'année scolaire 2025-2026, le montant annuel de l'aide moyenne s'élève à 292,4 euros pour les élèves boursiers de collège et à 1 064,8 euros pour les élèves boursiers de lycée.
Note : en 2016, la réglementation sur les bourses nationales de lycée a évolué.

Précisions

Montants des bourses et primes pour l'année scolaire 2025-2026 :

- Bourse de collège : le montant annuel est de 120 euros pour l'échelon 1, 330 euros pour l'échelon 2 et 516 euros pour l'échelon 3.
- Bourse de lycée : le montant annuel varie de 495 euros pour l'échelon 1 à 1 053 euros pour l'échelon 6.
- Bourse au mérite : le montant annuel varie de 402 euros pour l'échelon 1 à 1 002 euros pour l'échelon 6.
- Prime à l'internat : le montant annuel varie de 327 euros pour l'échelon 1 à 465 euros pour l'échelon 3 en collège et 672 euros pour l'échelon 6 en lycée.
- Prime de reprise d'études : le montant annuel est de 600 euros.
- Prime d'équipement : le montant annuel est de 341,71 euros.

Bourses du second degré – Voir « Glossaire ».

Source
DGESCO, enquêtes sur les élèves boursiers ; DEPP, SI Sclarité ; CNAF, Allstat FR6 octobre 2025, www.caf.fr/allocataires/aides-et-demarches/droits-et-prestations/vie-personnelle/l-allocation-de-rentree-scolaire-ars ; MSA.

2 Les boursiers nationaux dans le second degré en 2025-2026

	Effectifs de boursiers en 2025			Part des élèves boursiers en 2025 (%) (1)			Part des élèves boursiers en 2024 (%) (1)		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Bourses de collège	819 037	72 577	891 614	31,4	10,0	26,7	30,6	10,2	26,2
Échelon 1 : 120 euros par an	364 532	39 868	404 400						
Échelon 2 : 330 euros par an	201 307	17 814	219 121						
Échelon 3 : 516 euros par an	253 198	14 895	268 093						
dont primes à l'internat au collège	2 713	1 363	4 076						
Bourses de lycée (y c. niveau collège en lycée)	521 805	54 736	576 541	28,7	11,3	25,0	28,6	11,8	25,1
Formations niveau collège en lycée (2)	10 630	2 114	12 744						
Formations en lycée	511 175	52 622	563 797	28,5	11,2	24,9	28,4	11,7	24,9
Formations professionnelles en lycée	222 095	26 563	248 658	41,1	21,4	37,5	41,0	22,6	37,5
Montant annuel moyen boursier (€) (3)	807,2	758,2	801,9						
dont primes d'équipement	45 860	3 625	49 485						
bourses au mérite	15 783	3 333	19 116						
primes à l'internat	20 883	1 911	22 794						
primes de reprise d'études	22	7	29						
Formations générales et technologiques en lycée	289 080	26 059	315 139	23,0	7,5	19,7	23,1	7,8	19,8
Enseignement général	216 446	21 273	237 719	21,4	7,0	18,1	21,5	7,4	18,2
Montant annuel moyen boursier (€) (3)	763,9	732,9	761,1						
dont primes d'équipement	48	3	51						
bourses au mérite	127 846	15 827	143 673						
primes à l'internat	9 768	1 224	10 992						
primes de reprise d'études	7	1	8						
Enseignement technologique	72 634	4 786	77 420	30,0	10,5	26,9	29,9	10,7	26,9
Montant annuel moyen boursier (€) (3)	773,5	724,1	770,4						
Dont primes d'équipement	8 196	403	8 599						
bourses au mérite	21 404	2 191	23 595						
primes à l'internat	3 577	318	3 895						
primes de reprise d'études	3	1	4						
Total bourses dans le second degré	1 340 842	127 313	1 468 155	30,3	10,5	26,0	29,8	10,8	25,7

RERS 2026, DEPP

- Champ : France - Saint-Pierre-et-Miquelon, public + privé.
- Pourcentage d'élèves boursiers sur l'ensemble des élèves selon la bourse à laquelle ils sont éligibles en raison de leur établissement de scolarisation et de la formation suivie.
 - Niveau collège en lycée : 3^e prépa-métier, 6^e à 3^e en lycée et en EREA.
 - Montant annuel moyen boursier (en euros) : hors primes d'équipement, bourse au mérite, primes à l'internat et primes de reprise d'études.

Lecture : en 2025 dans le second degré public, 1 340 842 élèves disposent d'une bourse nationale. Ils représentent 30,3 % des élèves du second degré public.

3 Montant annuel des aides par nature (en milliers d'euros)

Nature des aides	2000	2024	2025	Évolution 2000/2025 (en %)	
				en euros courants	en euros constants
Bourses de collège	115 070	243 463	259 174	125,2	51,3
Bourses et primes de lycée	379 328	572 167	594 786	56,8	5,3
Bourses de lycée (1)	206 853	429 020	450 088		
Primes (lycée sauf internat) (2)	165 420	19 719	19 891		
Bourses au mérite - lycée (3)	7 055	123 427	124 807		
Primes à l'internat - collège		1 611	1 570		
Primes à l'internat - lycée		18 843	19 101		
Bourses d'enseignement d'adaptation (3)	1 038				
Fonds sociaux (4)	67 900	41 850	27 542	-59,4	-72,8
Total aides directes MEN	563 336	877 933	902 172	60,1	7,6
Allocation de rentrée scolaire (ARS)	1 233 762	2 174 851	2 207 791	78,9	20,2

RERS 2026, DEPP

- Champ : France - Saint-Pierre-et-Miquelon, public + privé.
- A compter de l'année scolaire 2016-2017, à la suite à la rénovation du dispositif des bourses de lycée, les échelons de bourse intègrent les primes d'entrée et la prime à la qualification.
 - A compter de l'année scolaire 2016-2017, sont concernées la prime d'équipement et la prime de reprise d'études nouvellement créée.
 - A compter de l'année scolaire 2016-2017, le dispositif des bourses d'enseignement d'adaptation est supprimé.
 - Données issues du rapport annuel de performance relatif à l'enseignement scolaire de 2025. Ces montants n'incluent pas l'utilisation des reliquats par les EPLE, la mobilisation de ces reliquats permettant de verser des aides aux familles supérieures aux crédits délégués aux EPLE.

Lecture : au titre de l'année scolaire 2025-2026, le montant annuel total des aides directes versées dans le second degré par le ministère de l'Éducation nationale s'élève à environ 902 172 milliers d'euros.

4 Montant annuel de l'aide moyenne octroyée aux élèves boursiers (1) et aux bénéficiaires de l'ARS

	2000	2005	2010	2015	2020	2022	2023	2024	2025	Évolution 2000/2025 (en %)
Aide moyenne en collège (2)	152,1 €	167,0 €	192,5 €	210,0 €	263,4 €	273,9 €	275,4 €	278,2 €	292,4 €	92,3
Effectifs d'élèves boursiers de collège (3)	789,7	770,7	769,6	840,8	857,3	810,7	810,5	880,8	891,6	12,9
Effectifs des élèves de collège (3) (4)	3 346,3	3 266,5	3 179,3	3 293,7	3 393,5	3 390,1	3 404,3	3 386,8	3 359,3	0,4
Aide moyenne en lycée (2)	664,0 €	733,0 €	837,0 €	834,1 €	934,2 €	986,7 €	993,5 €	1 027,9 €	1 064,8 €	60,4
Effectifs d'élèves boursiers de lycée (3)	589,4	558,9	481,2	516,8	608,0	593,1	599,6	574,9	576,5	-2,2
Effectifs des élèves de lycée (3) (4)	2 204,2	2 260,1	2 173,9	2 256,3	2 292,3	2 284,8	2 251,2	2 248,9	2 260,4	2,5
Allocation de rentrée scolaire (ARS)										
6-10 ans			281 €	363 €	470 €	392 €	398 €	416 €	427 €	
11-14 ans	253 €	263 €	296 €	383 €	490 €	414 €	420 €	439 €	450 €	
15-18 ans			306 €	396 €	504 €	428 €	435 €	455 €	466 €	

RERS 2026, DEPP

- Champ : France - Saint-Pierre-et-Miquelon, public + privé.
- Bourses + primes du ministère de l'Éducation nationale, hors fonds sociaux (enseignement public et privé).
 - En euros courants.
 - En milliers.
 - Les effectifs d'élèves correspondent aux élèves scolarisés respectivement dans les formations de niveau collège et les formations de niveau lycée.
- Lecture** : au titre de l'année scolaire 2025-2026, le montant annuel de l'aide moyenne s'élève à 292,4 euros pour les élèves boursiers de collège et à 1 064,8 euros pour les élèves boursiers de lycée.

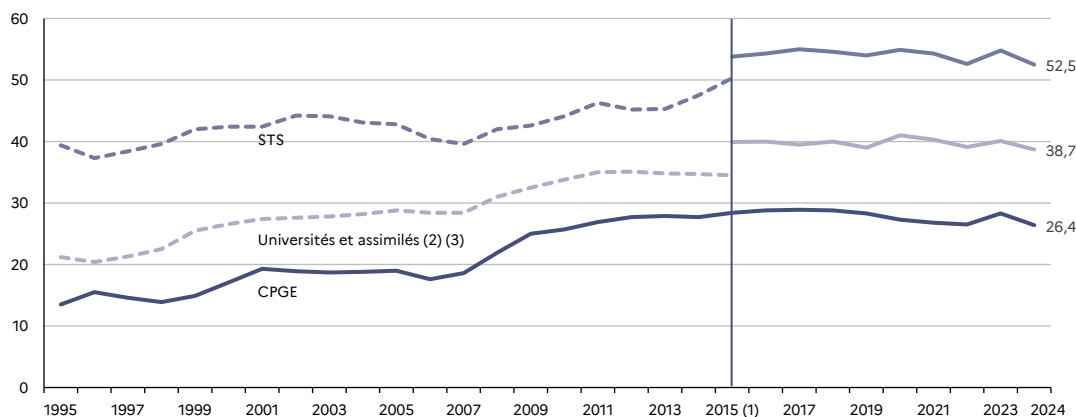
En 2024-2025, 691 200 étudiants reçoivent une aide financière (2). Ils représentent 37 % des étudiants inscrits dans une formation ouvrant droit à une bourse.

Le nombre d'étudiants aidés a diminué de 3,4 % en 2024-2025 par rapport à l'année universitaire précédente. Cette baisse est liée à la diminution du nombre d'étudiants bénéficiant d'une **bourse sur critères sociaux** à la rentrée 2024 (-2,6 %), en raison de la non-revalorisation du barème d'éligibilité dans un contexte d'inflation. Les boursiers représentent en effet 94 % des étudiants aidés, soit 661 700 bénéficiaires en 2024-2025. En outre, 35 200 étudiants ont reçu une aide spécifique ponctuelle durant l'année universitaire 2024-2025, et 4 500 étudiants ont bénéficié d'une allocation spécifique annuelle.

La part des boursiers sur critères sociaux varie selon les filières. Plus de la moitié des étudiants en **STS et assimilés** sous statut scolaire sont boursiers (53 %) (1). Ils sont 26 % en **CPGE** et 39 % à l'université. La proportion de boursiers est particulièrement faible dans les écoles de commerce (10 %) (3). La part de boursiers est plus élevée dans les formations publiques. Par exemple, en CPGE, cette part est de 28 % dans le public, contre 15 % dans le privé, soit deux fois moins.

Un tiers des étudiants boursiers perçoit une bourse à l'échelon 0 BIS, soit 1 450 euros annuels en 2024-2025 (4). L'échelon 7, correspondant aux étudiants les plus précaires, concerne 8 % des boursiers en 2024-2025, pour un montant de 6 340 euros annuels.

1 Évolution de la proportion d'étudiants boursiers sur critères sociaux à l'université, en STS et en CPGE (en %)



► Champ : France (Mayotte depuis 2013-2014).

RERS 2026, DEPP, SIES

1. La révision de 2015 a permis d'affiner le calcul du dénominateur en le circonscrivant au champ des formations donnant droit à bourse. Auparavant, la part de boursiers était calculée sur l'ensemble des étudiants, qu'ils soient ou non dans une formation ouvrant droit à bourse.
2. Avant révision, cela comprend les universités, universités de technologie, écoles normales supérieures, instituts nationaux polytechniques, instituts d'études politiques, établissements privés d'enseignement universitaire. Après révision, uniquement les universités.
3. En 2009, les étudiants inscrits dans les IUFM intégrés dans une université de rattachement ne sont pas comptabilisés. On dénombre 13 422 boursiers dans les IUFM rattachés aux universités en 2009-2010.

Lecture : pour l'année universitaire 2024-2025, la part de boursiers à l'université est de 38,7 %.

Précisions

Les **aides financières** comptabilisées correspondent aux principales aides destinées aux étudiants versées par le ministère chargé de l'enseignement supérieur : bourses sur critères sociaux, aides spécifiques et ponctuelles.

Aides au mérite, aides spécifiques, proportion d'étudiants aidés – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Note flash du SIES : 25.23.

Source

SIES, systèmes d'information Aglae (extractions annuelles au 15 mars n+1), SISE et Sclarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur. Extractions Saga sur les aides ponctuelles.

2 Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant d'une aide financière

	2015	2020	2021	2022	2023	2024
Boursiers sur critères sociaux	681 078	749 562	720 043	665 212	679 044	661 686
dont aide au mérite	36 239	45 353	46 527	46 269	46 378	44 152
Part des étudiants concernés (%)	37,9	38,4	37,7	36,3	37,2	35,8
Aide spécifique ponctuelle (ancienne méthode)	40 560					
Aide spécifique ponctuelle (nouvelle méthode)		81 529	46 561	41 928	43 496	35 236
Aide spécifique : allocation annuelle	5 734	5 960	5 455	4 657	4 415	4 510
Ensemble des étudiants percevant au moins une aide (1) (ancienne méthode)	711 261	800 191	757 429			
Ensemble des étudiants percevant au moins une aide (1) (nouvelle méthode)		804 895	758 997	700 990	715 808	691 237
Part des étudiants concernés (ancienne méthode) (%)	39,5					
Part des étudiants concernés (nouvelle méthode) (%)		41,4	39,8	38,4	39,2	37,4

► Champ : France.

1. Il est possible de cumuler plusieurs aides. Ainsi en 2024-2025, 9 297 étudiants ont perçu une bourse sur critères sociaux et l'aide spécifique ponctuelle, 898 une allocation annuelle et l'aide ponctuelle. Les aides prises en compte sont les bourses sur critères sociaux, les bourses sur critères universitaires (supprimées en 2008), les bourses de mérite (remplacées progressivement à partir de 2008 par les aides au mérite), les allocations d'études (supprimées en 2008), les prêts d'honneur (supprimés en 2009), les aides du fonds national d'aide d'urgence devenues aides spécifiques.

Lecture : pour l'année universitaire 2024-2025, 691 237 étudiants ont perçu au moins une aide financière du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, soit 37,4 % des étudiants concernés.

RERS 2026, DEPP, SIES

3 Évolution de la proportion de boursiers sur critères sociaux selon la formation suivie (en %)

	2015	2020	2021	2022	2023	2024	Effectifs 2024	Part de boursiers échelons 5 à 7 en 2024 (%) (2)
Universités	39,9	41,0	40,3	39,1	40,1	38,7	469 837	32,7
dont : IUT	44,6	45,2	45,1	45,0	47,1	44,8	48 319	29,7
filiales ingénieurs	37,2	34,0	33,6	33,4	33,7	31,8	6 841	22,3
CPGE	28,4	27,3	26,8	26,5	28,3	26,4	22 208	24,6
dont : public	30,2	29,1	28,6	28,3	30,5	28,4	20 404	24,8
privé	19,1	17,9	17,0	15,9	15,6	14,6	1 804	21,3
STS et assimilées	53,8	54,9	54,3	52,6	54,8	52,5	95 694	41,5
dont : public	56,7	58,1	57,3	56,0	58,2	56,0	77 993	43,6
privé	45,2	45,5	45,2	42,0	43,9	41,1	17 701	32,4
Formations d'ingénieurs hors université	24,1	22,8	22,2	21,8	22,3	20,5	17 748	21,1
Écoles de commerce	14,6	12,4	11,5	11,2	11,2	10,3	14 184	29,8
Grands établissements de type universitaire	21,6	23,3	23,2	22,2	23,9	25,2	6 275	32,1
Établissements d'enseignement universitaire privés	26,3	27,4	27,5	27,4	29,4	28,3	10 890	23,3
Autres écoles	22,1	27,1	32,6	28,6	25,6	24,9	20 628	27,0
Scolarité à l'étranger (1)							4 222	
Total boursiers	37,9	38,4	37,7	36,3	37,2	35,8	661 686	32,8

► Champ : France.

1. Il s'agit d'étudiants qui perçoivent une bourse sur critères sociaux en étant inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur étranger.

2. Ce pourcentage correspond à la part des effectifs des boursiers les plus précaires (échelons 5-6-7) sur l'ensemble des boursiers sur critères sociaux.

Lecture : pour l'année universitaire 2024-2025, 469 837 étudiants à l'université sont boursiers, soit 38,7 % des étudiants concernés. Parmi ces boursiers, 32,7 % appartiennent aux échelons 5 à 7, soit les boursiers les plus précaires.

RERS 2026, DEPP, SIES

4 Répartition des boursiers sur critères sociaux par montant annuel des bourses en 2024-2025

Boursiers sur critères sociaux	Montant annuel 2024 (en euros)	Effectifs de boursiers 2024	Part en 2024 (%)	Effectifs de boursiers 2023	Part en 2023 (%)	Effectifs de boursiers 2022	Part en 2022 (%)
Échelon 0 BIS	1 454	209 890	31,7	211 721	31,2	213 214	32,1
Échelon 1	2 163	92 826	14,0	96 238	14,2	91 459	13,8
Échelon 2	3 071	47 039	7,1	48 430	7,1	47 516	7,1
Échelon 3	3 828	46 905	7,1	48 521	7,1	47 621	7,2
Échelon 4	4 587	46 490	7,0	47 988	7,1	46 723	7,0
Échelon 5	5 212	86 525	13,1	90 412	13,3	86 008	12,9
Échelon 6	5 506	77 736	11,7	79 820	11,8	76 039	11,4
Échelon 7	6 335	54 275	8,2	55 914	8,2	56 632	8,5
Ensemble		661 686	100,0	679 044	100,0	665 212	100,0

► Champ : France.

Lecture : pour l'année universitaire 2024-2025, 209 890 boursiers appartiennent à l'échelon 0 BIS, soit 31,7 % des boursiers. Ils perçoivent une bourse annuelle de 1 454 euros.

RERS 2026, DEPP, SIES

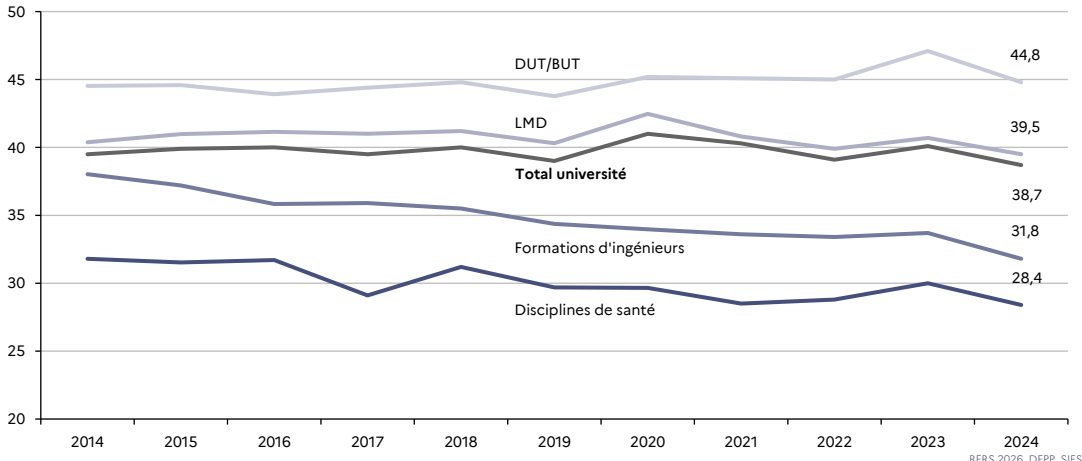
En 2024-2025, 469 800 boursiers sur critères sociaux étudient à l'université. Les trois quarts d'entre eux sont inscrits en **cursus licence** et un quart en cursus master, le **cursus doctorat** ne permettant pas l'attribution d'une **bourse sur critères sociaux (2)** . La part de boursiers sur critères sociaux à l'université est de 39 %, en baisse d'un point par rapport à l'année 2024-2025 **(1)** . Cette diminution s'explique par la non-revalorisation du barème d'éligibilité dans un contexte d'inflation.

Un étudiant sur huit inscrit à l'université est boursier sur critères sociaux aux échelons de bourse les plus élevés, les échelons 5 à 7. La proportion de boursiers varie selon le niveau d'études : 42 % en cursus licence, contre 32 % en cursus master **(3)** .

Des écarts importants existent selon les disciplines de licence. Les parts d'étudiants boursiers sont plus importantes dans les formations en « administration économique et sociale » (AES) et en « langues » (respectivement 51 % et 50 %). À l'inverse, les parts d'étudiants boursiers sont plus faibles en « sciences de la nature et de la vie », en « sciences fondamentales et applications » (37 % chacune) et dans les disciplines de santé (33 %).

En cursus master, deux formations accueillent 40 % d'étudiants boursiers : les masters « enseignement » (46 %) et, avec des effectifs plus réduits, ceux d'AES (48 %).

1 Évolution de la proportion d'étudiants boursiers sur critères sociaux à l'université (en %)



► Champ : France.
Lecture : la part de boursiers à l'université est de 38,7 % pour l'année universitaire 2024-2025. Au sein des formations d'ingénieurs à l'université, cette part est de 31,8 %.

Précisions

Proportion d'étudiants aidés – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

– Note Flash du SIES : 25.23.

2 Évolution de la proportion de boursiers sur critères sociaux à l'université selon la formation et la discipline (en %)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024		
								Proportion de boursiers	dont échelon 5 à 7	Effectif de boursiers
Préparations au DUT/BUT	44,4	44,8	43,8	45,2	44,7	45,0	47,1	44,8	13,3	48 319
Licence professionnelle	43,5	42,4	38,8	41,1	39,4	38,6	33,2	32,3	12,0	2 184
Formations d'ingénieurs	35,9	35,5	34,4	34,0	33,6	33,4	33,7	31,8	7,1	6 841
Masters enseignement	43,1	42,4	44,7	46,2	46,0	48,4	47,3	46,3	12,8	18 049
Formations LMD disciplines générales (1)	41,0	41,2	40,3	42,5	40,8	39,9	40,7	39,5	13,4	348 210
Droit, sciences politiques	38,5	39,0	38,1	40,6	39,3	38,4	39,7	38,4	12,7	61 771
Sciences économiques, gestion (2)	36,6	37,4	37,0	38,8	37,2	36,8	36,6	35,9	13,6	30 737
Administration économique et sociale (AES)	52,3	52,2	51,5	54,9	52,4	50,5	51,6	51,3	23,2	12 673
Arts, lettres, sciences du langage	41,3	41,7	41,9	43,4	42,3	41,7	43,1	41,9	14,1	29 023
Langues	47,7	48,9	48,9	50,7	49,6	48,2	49,6	48,4	19,1	41 502
Sciences humaines et sociales	42,3	42,5	42,0	43,6	42,1	41,1	42,3	41,1	13,1	77 829
Plurillettres, langues, sciences humaines	41,9	43,6	41,3	41,8	38,6	39,1	40,7	39,0	12,6	3 218
Sciences fondamentales et applications	33,9	33,7	33,0	35,2	32,7	33,1	33,5	33,1	12,1	36 747
Sciences de la nature et de la vie	42,7	42,2	39,7	41,9	39,4	37,6	37,2	35,6	11,0	29 380
Plurisciences	39,6	38,1	33,2	40,7	37,8	35,9	37,0	38,0	13,4	4 336
Staps	45,0	44,9	42,6	44,5	43,8	42,0	43,5	40,2	8,6	20 994
Disciplines de santé	29,1	31,2	29,7	29,7	28,5	28,8	30,0	28,4	8,0	33 201
Plurisanté (dont Paces, PASS) (3)	36,3	38,3	38,3	38,7	37,5	38,6	41,1	37,8	13,7	9 532
Médecine, odontologie, pharmacie	23,9	26,0	24,0	25,1	25,6	25,9	26,9	25,8	6,5	23 669
Autres formations	31,0	31,2	27,9	31,3	48,4	32,1	33,9	32,6	11,4	13 033
Total	39,5	40,0	39,0	41,0	40,3	39,1	40,1	38,7	12,7	469 837
dont : formations de cursus licence	43,4	43,7	42,8	44,9	43,1	42,2	43,2	41,7	14,3	346 255
formations de cursus master	31,4	32,0	30,8	32,2	31,4	32,3	33,3	32,3	9,2	123 582

► Champ : France.

1. Hors licences professionnelles et masters enseignement.

2. Y compris pluridroit, sciences économiques, AES.

3. Pour les formations ouvrant droit à une bourse, cette discipline correspond à 99 % à des étudiants en première année commune aux études de santé (Paces, PASS). Les étudiants en licence accès santé (L.AS) sont comptabilisés dans les formations LMD et sont rattachés à la discipline « majeure hors santé » qu'ils ont choisie.

Lecture : durant l'année universitaire 2024-2025, 18 049 boursiers sont inscrits dans un master d'enseignement à l'université, soit 46,3 % des étudiants éligibles aux bourses dans cette formation. 12,8 % des étudiants éligibles aux bourses en master enseignement sont boursiers aux échelons supérieurs (échelons 5 à 7).

RERS 2026, DEPP, SIES

3 Boursiers sur critères sociaux selon la formation, la discipline universitaire et le cursus en 2024-2025

	Cursus licence		Cursus master	
	Effectifs de boursiers	Proportion de boursiers (en %)	Effectifs de boursiers	Proportion de boursiers (en %)
Préparations au DUT/BUT	48 319	44,8		
Licences professionnelles	2 184	32,3		
Formations d'ingénieurs			6 841	31,8
Masters enseignement			18 049	46,3
Formations LMD disciplines générales (1)	280 512	41,5	67 698	33,0
Droit, sciences politiques	47 232	39,3	14 539	35,6
Sciences économiques, gestion (2)	21 826	38,5	8 911	30,8
Administration économique et sociale (AES)	12 354	51,4	319	47,9
Arts, lettres, sciences du langage	23 823	44,8	5 200	32,4
Langues	37 050	49,9	4 452	38,9
Sciences humaines et sociales	61 457	42,8	16 372	35,9
Plurillettres, langues, sciences humaines	1 585	43,2	1 633	35,6
Sciences fondamentales et applications	29 327	36,5	7 420	24,2
Sciences de la nature et de la vie	22 458	36,6	6 922	32,8
Plurisciences	4 123	38,5	213	30,3
Staps	19 277	40,4	1 717	37,7
Disciplines de santé	10 715	33,1	22 486	26,6
Plurisanté (dont PASS) (3)	9 532	37,8		
Diplôme d'État (paramédical) (4)	1 183	16,5		
Médecine, odontologie, pharmacie			22 486	26,6
Autres formations	4 525	61,6	8 508	26,0
Total	346 255	41,7	123 582	32,3

RERS 2026, DEPP, SIES

► Champ : France.

1. Hors licences professionnelles et masters enseignement.

2. Y compris pluridroit, sciences économiques, AES.

3. Pour les formations ouvrant droit à une bourse, cette discipline correspond à 99 % à des étudiants en première année commune aux études de santé (PASS). Les étudiants en licence accès santé (L.AS) sont comptabilisés dans les formations LMD et sont rattachés à la discipline « majeure hors santé » qu'ils ont choisie.

4. Dont les diplômes d'État et les capacités d'orthoptiste, de psychomotricien, d'audioprothésiste.

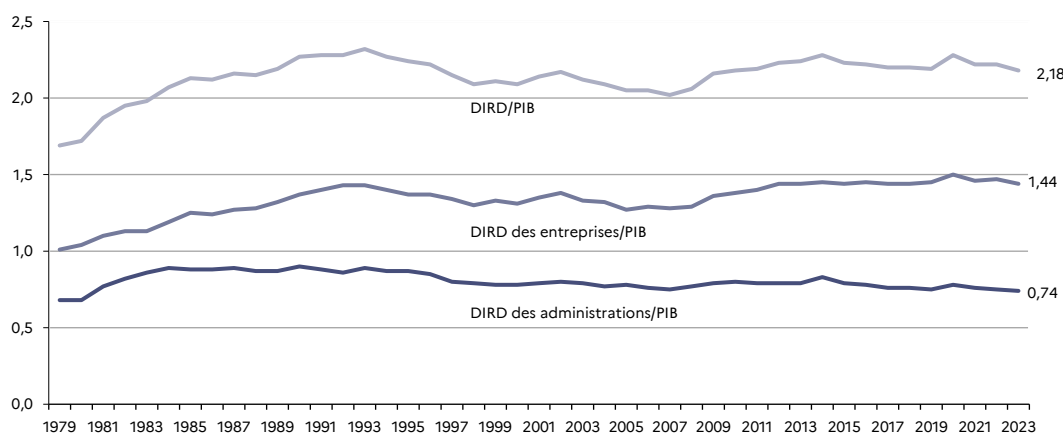
Lecture : durant l'année universitaire 2024-2025, 39,3 % des étudiants inscrits en licence de droit et sciences politiques (hors formations non éligibles aux bourses) sont boursiers. C'est le cas pour 35,6 % des étudiants inscrits en master de droit et sciences politiques.

En 2023, la **dépense intérieure de recherche et développement expérimental** (DIRD) atteint 61,5 milliards d'euros (Md€) (2). Corrigée de l'évolution des prix, la DIRD a diminué de 0,5 % entre 2022 et 2023 (-0,5 % pour les entreprises et -0,4 % pour les administrations). Les entreprises réalisent 66,1 % de la DIRD. Au cours des trente dernières années, les structures de l'exécution et du financement de la R&D se sont profondément modifiées avec un poids de plus en plus important des entreprises. Le rapport DIRD/PIB, intitulé « effort de recherche », mesure la part du produit intérieur brut (PIB) consacrée à la R&D. En 2023, le produit intérieur brut poursuit sa progression post-crise sanitaire (+1,4 % en volume) et l'effort de recherche s'élève à 2,18 %, dont 1,44 % pour les entreprises et 0,74 % pour les administrations (1). Il était de 2,22 % en 2022.

En 2023, la **dépense nationale de recherche et développement** (DNRD) s'élève à 65,4 Md€, dont 38,9 Md€ pour les entreprises (DNRDE) et 26,5 Md€ pour les administrations (DNRDA). La contribution des entreprises au financement de la R&D s'est nettement accrue et a dépassé celle des administrations depuis 1995, tout comme le ratio DNRDE/PIB qui dépasse le ratio DNRDA/PIB depuis cette date (3). L'indicateur DNRD/PIB s'élève à 2,31 % en 2023, dont 1,38 % pour les entreprises et 0,94 % pour les administrations. La part des entreprises dans la DNRD est de 59,4 %.

En 2023, la R&D mobilise en France 513 200 personnes en équivalent temps plein (ETP) (4). Ces effectifs ont augmenté de 2,4 % par rapport à 2022. Les chercheurs occupent 69 % des emplois de R&D (67 % au sein des administrations et 71 % au sein des entreprises).

1 Évolution de la part de la DIRD dans le PIB (en %)



► Champ : France.

Lecture : en 2023, l'effort de recherche en France (rapport DIRD/PIB) s'élève à 2,18 %, dont 1,44 % pour les entreprises et 0,74 % pour les administrations.

RERS 2026, DEPP, SIES

Précisions

Entreprises – Enquête réalisée auprès de 9 000 entreprises exécutant des travaux de R&D en interne sur le territoire français. Enquête exhaustive pour les entreprises dont au moins une unité légale du contour a des dépenses intérieures de R&D supérieures à 0,6 M€, et échantillonnée pour les autres.

Administrations – Enquêtes réalisées auprès des organismes de recherche, ainsi que des services ministériels qui financent et/ou exécutent des travaux de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des centres hospitaliers universitaires (CHU), des centres de lutte contre le cancer (CLCC) et des institutions sans but lucratif.

Équivalent temps plein (ETP) recherche – Les effectifs mesurés en ETP « recherche » correspondent à de l'emploi (en ETP) travaillé dans l'activité de R&D sur une année.

Produit intérieur brut (PIB) – voir « Glossaire »

Pour en savoir plus

- Notes d'Information du SIES : 26.03; 25.12.
- Notes Flash du SIES : 26.06 ; 25.20.
- L'état de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en France, n° 18, SIES, juin 2025.

Source

SIES, enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations ; Insee, PIB.

2 Financement de la DNRD et exécution de la DIRD en France (en millions d'euros courants)

	1978	1999	2010	2015 (1)	2016	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution (%) (2)
DNRD	5 897	29 885	44 841	52 607	53 004	56 617	56 484	58 937	63 023	65 411	-1,0
DNRD par les administrations (3)	3 459	13 267	19 172	20 991	20 675	20 987	22 467	23 744	24 953	26 528	0,4
DNRD par les entreprises	2 438	16 618	25 668	31 616	32 329	35 630	34 017	35 193	38 070	38 882	-2,0
Part des entreprises dans la DNRD (%)	41,4	55,6	57,2	60,1	61,0	62,9	60,2	59,7	60,4	59,4	
DIRD	5 743	29 529	43 469	48 959	49 651	53 453	52 722	55 499	58 934	61 482	-0,5
DIRD par les administrations (3)(4)	2 313	10 873	16 014	17 295	17 325	18 216	18 097	19 021	19 969	20 852	-0,4
DIRD par les entreprises	3 430	18 655	27 455	31 665	32 326	35 237	34 625	36 478	38 965	40 630	-0,5
Part des entreprises dans la DIRD (%)	59,7	63,2	63,2	64,7	65,1	65,9	65,7	65,7	66,1	66,1	
Part de la DIRD dans le PIB (5) (%)	1,65	2,11	2,18	2,23	2,22	2,19	2,28	2,22	2,22	2,18	

RERS 2026, DEPP, SIES

► **Champ : France.**

1. Changement méthodologique.

2. Évolution entre 2022 et 2023 (en volume, en %).

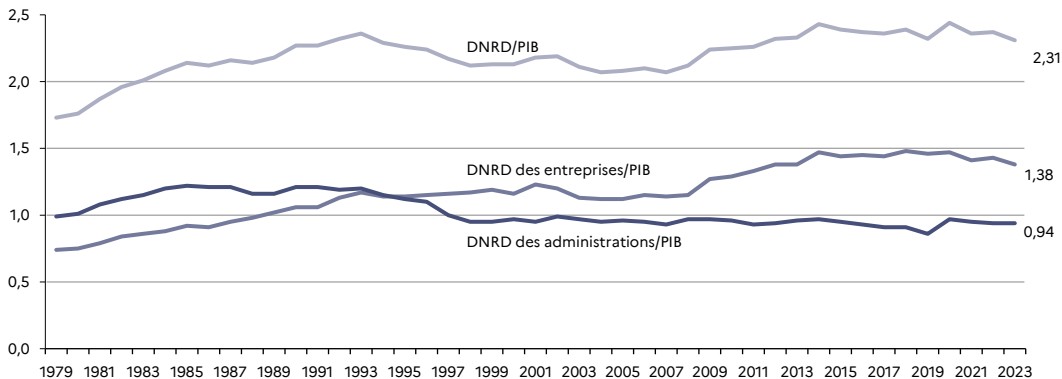
3. Administrations publiques et privées (État, enseignement supérieur et institutions sans but lucratif).

4. En 2020, les dépenses intérieures de R&D des institutions sans but lucratif intègrent une évolution méthodologique.

5. Changement méthodologique pour le calcul du PIB en mai 2014.

Lecture : en 2023, la dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) s'établit à 61,5 Md€. Corrigée de l'évolution des prix, la DIRD diminue de 0,5 % par rapport à 2022. La DIRD des entreprises est en baisse de 0,5 % en volume et s'établit à 40,60 Md€, celle du secteur des administrations diminue de 0,4 % en volume pour atteindre 20,9 Md€.

3 Évolution du financement de la R&D par rapport au PIB (en %)



RERS 2026, DEPP, SIES

► **Champ : France.**

Lecture : en 2023, le ratio DNRD/PIB s'élève à 2,31 % dont 1,38 % pour les entreprises et 0,94 % pour les administrations.

Note : en raison des arrondis, la somme DNRDA/PIB + DNRDE/PIB peut être différente du total DNRD/PIB.

4 Évolution du personnel de recherche et développement expérimental (en ETP)

	1993	2010	2015	2016	2019	2020 (2)	2021	2022	2023	Poids en 2023 (%)	Évolution (%) (3)
Personnel total de R&D	293 272	397 756	426 428	432 245	462 006	474 150	496 250	501 374	513 230	100	2,4
dont chercheurs (1)	142 772	243 533	279 470	285 488	313 514	321 398	333 799	342 900	356 378	69	3,9
Personnel total de R&D en entreprise	164 384	235 588	251 915	255 805	283 658	286 320	302 380	303 204	311 701	100	2,8
dont chercheurs en entreprise (1)	66 455	143 828	166 814	170 571	195 642	198 271	205 942	211 776	222 409	71	5,0
Personnel total de R&D des administrations	128 888	162 168	174 514	176 440	178 348	187 830	193 870	198 170	201 529	100	1,8
dont chercheurs des administrations (1)	76 317	99 705	112 656	114 916	117 872	123 128	127 857	131 124	133 969	67	2,1

RERS 2026, DEPP, SIES

► **Champ : France.**

1. Chercheurs et doctorants rémunérés.

2. À partir de 2020, les effectifs des établissements non passés aux responsabilités et compétences élargies (RCE) ont été ajoutés, et des changements méthodologiques ont été apportés dans le calcul des effectifs par l'Institut Mines-Télécom et sur la partie échantillonnée de l'enquête auprès des institutions sans but lucratif.

3. Évolution entre 2022 et 2023. Du fait d'améliorations méthodologiques, le millésime 2023 marque une rupture de série : la correction de la non réponse des ISBL a été revue et le champ des établissements d'enseignement supérieur et autres établissements publics a été élargi. Les évolutions des effectifs entre 2022 et 2023 intègrent ces améliorations.

Lecture : en 2023, 513 230 personnes en ETP participent à une activité de R&D en France, soit une hausse de 2,4 % par rapport à 2022. Parmi ces effectifs, 69 % sont des chercheurs.